FRC 4 22154A
Case FRC 24072

ADRESSE

AUX ENNEMIS DE LA PAIX,

Pour servir de réponse au supplément de l'adresse aux Amis de la paix, de M. SERVANT, ancien avocat général au parlement de Grenoble.

PAR M. PRESSAVIN.

Quousque tandem abutêre, Catilina, patientiâ nostrâ ?
CIC. ORAT. IN CAT.

1790.

THE NEWBERRY LIBRARY

ADRESSE

AUX ENNEMIS DE LA PAIX,

Pour ſervir de réponſe au ſupplément de l'adreſſe aux Amis de la paix, de M. SERVANT, ancien avocat général au parlement de Grenoble.

TANT que la victoire demeure incertaine, l'ennemi que l'on combat ne doit s'attendre à aucun ménagement; mais du moment qu'on l'a vaincu, l'humanité nous conſeille de le traiter avec douceur, & la religion nous ordonne de lui pardonner.

Suivons donc à l'égard des ennemis de la paix, ces douces maximes & ces ſages préceptes. Terraſſé ſous le glaive de la juſtice, pardonnons-leur les triſtes élans du reſſentiment: toutes injuſtes que fuſſent les jouiſſances qu'on leur enleve, ils n'ont pu les perdre ſans regret: don-

nons-leur s'il eſt poſſible des motifs de conſolation ; repréſentons à ceux qui ſe trouvent dans l'ordre de la nobleſſe, que les prérogatives dont ils jouiſſoient, n'étoient qu'une uſurpation du fort ſur le foible, contraire à toutes les loix de l'équité ; faiſons-leur ſentir que ſi, d'un côté, il étoit très-doux de dominer ſur ſes ſemblables, de l'autre, il étoit très-dur d'être dominé ; que puiſque le bonheur & la gloire des uns n'étoient fondés que ſur le malheur & l'abjection des autres, il étoit temps que la ſociété rentrât dans ſes droits, & que les biens & les maux qu'il plaît à la providence de lui diſpenſer, fuſſent également diſtribués ſur tous les individus qui la compoſent.

Promettons-leur de les dédommager des prérogatives qu'on enleve à leur naiſſance, par l'eſtime, la conſidération & la juſtice que nous nous empreſſerons de rendre à leur vertu, leur mérite & leurs talents.

Tâchons de leur faire comprendre que le courage, la valeur & les hauts ſentiments qui de tout temps ont caractériſé la nobleſſe françoiſe, ne peuvent manquer de lui conſerver cette prééminence dont elle eſt ſi jalouſe, & qu'il lui

ſera plus glorieux de la mériter par ſes vertus que par un titre auſſi chimérique que celui de ſa naiſſance.

Diſons aux ennemis de la paix qui ſe trouvent dans l'ordre du clergé, que nous leur rendrons, en reſpect, en vénération & en bénédictions, le ſuperflu qu'on ſe propoſe d'enlever à leurs revenus; repréſentons-leur que ce ſuperflu étoit la pierre d'achoppement contre laquelle venoient échouer les vertus chrétiennes d'un grand nombre de leurs confreres; que la ſimplicité & la pauvreté prêchées dans l'évangile, & pratiquées par les premiers apôtres, ne cadroient du tout point avec l'opulence de leurs ſucceſſeurs; & s'ils nous répondent par cet adage qu'ils ont ſouvent dans la bouche: « autre temps, autres mœurs, » obſervons-leur que ſi les mœurs de la primitive égliſe ont changé, l'eſprit de l'évangile n'a pas dû ſubir le même ſort, & qu'il a toujours été du devoir des paſteurs, à qui le ſoin du troupeau a été confié, de le rappeller par leurs conſeils, & ſur-tout par leurs exemples, dans les voies que ce livre divin nous a tracées.

Tâchons, s'il eſt poſſible, de leur faire comprendre que les biens dont les fideles ont com-

blé l'égliſe, n'ont pas été donnés pour le bien-être & l'avantage de ſes miniſtres, mais pour celui de la religion ; que la religion appartenant à la ſociété, les biens qu'elle a conſacrés à ſon culte lui appartiennent au même titre que ceux qu'elle conſacre à ſon gouvernement ; qu'en conſéquence, lorſqu'elle a donné aux miniſtres des autels ce qui leur eſt néceſſaire pour remplir ſaintement & dignement leurs fonctions, elle en peut deſtiner le ſuperflu à d'autres objets utiles, ſur-tout lorſqu'elle a reconnue que ce ſuperflu devenoit pour le clergé une cauſe de corruption, & pour les fideles un ſujet de ſcandale.

Diſons à ceux trop peu pénétrés de l'eſprit de leur état, pour ſe rendre à d'auſſi juſtes repréſentations, qu'à l'exemple du Dieu de miſéricorde qui veut bien avoir égard à nos foibleſſes, la nation ſera aſſez généreuſe pour leur conſerver un bien-être qu'une douce habitude a peut-être rendu néceſſaire à leur exiſtence, & dont la privation pourroit les réduire au déſeſpoir.

Enfin appliquons-nous à calmer leurs inquiétudes & leurs reſſentiments par tous les moyens que l'amour de la paix & la charité chrétienne peuvent nous dicter.

Disons aux ennemis de la paix qui se trouvent dans l'ancienne magistrature, que la vénalité des charges avoit avili un des corps les plus respectables de la nation ; qu'en supprimant cet abus intolérable, on rétablit ce corps dans son ancien lustre, & on lui rend toute la vénération due à la noblesse de ses fonctions ; que si on lui ôte la chimérique prérogative d'approuver ou de rejeter les loix pour l'occuper tout entier du soin de distribuer la justice, on ne lui enleve rien qui dût lui appartenir, puisqu'il seroit absurde de joindre au pouvoir judiciaire celui législatif. Ces deux pouvoirs réunis asserviroient la nation sous le despotisme le plus intolérable qui pût exister.

Il n'y auroit plus de justice à réclamer auprès d'un corps qui en seroit muni ; ses intérêts, ses passions & ses caprices deviendroient nécessairement le principe de tous ses décrets, & la société incertaine sur ses droits, seroit, comme on l'a déja trop éprouvé, toujours en proie aux maneges ténébreux de la dévorante chicane.

Disons à ceux qui conservent un goût décidé pour les épices, qu'elles seront remplacées par

des honoraires qui deviendront la juſte récompenſe de leurs nobles travaux, & garantiront les plaideurs de cette taxe arbitraire, auſſi ridiculement nommée qu'injuſtement exigée.

Diſons-leur enfin pour les conſoler des pertes qu'ils pourront éprouver dans le rembourſement de leurs charges, que nous aurons pour eux & pour leurs décrets tout le reſpect & la ſoumiſſion dus à l'intégrité, aux lumieres & aux talents diſtingués, dont nous ne doutons pas qu'ils ſeront doués ; reſpect & ſoumiſſion qu'il étoit difficile d'accorder à des magiſtrats qui, pour la plupart, n'avoient d'autre mérite que celui qui leur avoit ſervi à payer leur charge.

Quant aux ennemis de la paix qui pourroient ſe trouver parmi nos braves militaires, diſons-leur, qu'à l'exception du petit nombre de familles que leur naiſſance appelloit au ſervile métier de courtiſan, & à qui toutes les places diſtinguées & lucratives étoient excluſivement dévolues, toutes les autres n'ont qu'à ſe féliciter de la nouvelle conſtitution qui va décerner au courage, à la valeur & à toutes les vertus militaires, les honneurs & les récompenſes que déroboient autrefois l'intrigue, la baſſe flatterie & une chimérique naiſſance.

Invitons-les à bien se pénétrer de cette vérité, méconnue peut-être par quelques-uns d'eux, que l'état militaire n'exempte point des devoirs de citoyen, & qu'un soldat qui méconnoît ces devoirs, n'est plus qu'un vil mercenaire à la solde du despotisme.

A tous ces motifs de consolation, ajoutons-en un bien fait pour inviter les citoyens de tous les ordres à supporter avec résignation les dommages que peuvent leur faire éprouver la régénération de l'état; c'est qu'il n'est point d'individu depuis le plus grand jusqu'au plus petit, qui ne souffre un mal-aise que nos sottises passées ont rendu inévitable, & nous ne pouvons en abréger la durée que par notre constance & notre zele à écarter les obstacles qui tendent à ralentir le grand & sublime ouvrage de notre constitution.

Mais en usant, à l'égard des ennemis de la paix, de tous les ménagements que l'on doit à son ennemi vaincu, il est de notre prudence de veiller leurs démarches, afin de déconcerter tous les projets qu'ils peuvent former contre l'heureuse révolution qui doit opérer, à leurs dépens, la félicité publique.

Ayant échoués dans toutes les entrepriſes d'éclat qu'ils ont tentées, ils ſont aujourd'hui réduits à ſemer ſourdement la diviſion, à ſe faire par les voies perfides de la ſéduction, des partiſans dans toutes les claſſes de la ſociété. Beaucoup d'eſprits foibles & peu inſtruits de leurs vrais intérêts, ſe laiſſent entraîner par les ſophiſmes, les faux raiſonnements, & ſur-tout par ce faux zele qu'ils affectent pour le rétabliſſement de l'ordre & de la paix, tant dans leurs diſcours que dans les écrits dont ils innondent depuis quelque temps le public.

Oppoſons à ces baſſes manœuvres les armes de la raiſon & de la ſaine philoſophie; ce ſont elles qui ont opéré la révolution, elles ſeules ſuffiront pour la ſoutenir.

Parmi cette multitude de libelles dans leſquels les ennemis de la paix exhalent leur venin contre la nouvelle conſtitution, & répandent les plus noires calomnies contre ceux de nos repréſentants qui ont le plus courageuſement ſoutenu les droits impreſcriptibles de l'humanité & de la nation, j'en ai diſtingué un qui m'a paru d'autant plus dangereux, que ſous les apparences d'un eſprit conciliateur, l'auteur an-

nonyme y développe des maximes infidieuſes tendantes à provoquer tous les maux qu'il affecte de vouloir nous éviter.

Ce libelle vient de paroître ſous le titre ſéduiſant de *Supplément de l'adreſſe aux Amis de la paix*, ouvrage avoué par M. Servant, ancien avocat général au parlement de Grenoble, ſur lequel je n'ai qu'un mot à dire ; c'eſt que ſi un honnête homme peut l'avouer, les conſéquences qu'il préſente ne peuvent que déshonorer l'auteur qui entreprendroit de les développer ; cette aſſertion va être prouvée par l'analyſe critique du ſupplément qu'on a donné à cet ouvrage ſous l'anonyme, c'eſt-à-dire, ſous le maſque de la perfidie.

L'auteur commence par nous annoncer que l'adreſſe aux amis de la paix, de M. Servant, a mécontenté les deux partis ; que les ariſtocrates l'ont regardé comme un démagogue mitigé, & le démagogue comme un ariſtocrate déguiſé. Vous avez dit le mot, M. l'anonyme, & je ſuis perſuadé que les ariſtocrates ne s'y ſont pas plus trompés que vous. Tout cela devoit être, dites-vous ; car tel eſt l'eſprit de parti, *l'ami de la paix eſt l'ennemi de tout le monde*. D'après cette brillante

antitheſe, nous ne devons pas vous regarder comme l'ami de la paix, puiſque nous vous connoiſſons beaucoup d'amis, & vous les connoiſſez auſſi bien que nous. Eh ! comment ſeriez-vous l'ami de la paix, vous qui faites *gronder ſur nos têtes les foudres de la guerre civile ?*

Sans approuver, dites-vous, *pluſieurs idées de l'auteur, vous rendez plus de juſtice à ſes intentions.* Nous ne doutons pas que vous ne connoiſſiez ſes intentions, mais s'il a eu de bonnes raiſons pour les taire, celles qui vous ont déterminé à les publier, ne peuvent être que mauvaiſes ; l'anonyme ſous lequel vous vous cachez en eſt une preuve évidente.

Son grand & véritable objet eſt, ſelon vous, *d'écarter la guerre civile que vous nous montrez toute prête à éclater ; & pour l'éviter, il n'a vu d'autre moyen que d'exécuter ſans délai les décrets de l'aſſemblée nationale.* Parlez plus franchement, & avouez que vous avez encore deviné que l'auteur en prêchant l'obéiſſance aux décrets de cette aſſemblée, n'entendoit parler que de celui qui regarde les aſſemblées de municipalité & de département ; c'eſt ce que je vous prouverai dans la ſuite: mais ſuivons pied-à-pied votre brillant ouvrage.

L'auteur de l'adreſſe aux amis de la paix, dit : Que les loix décrétées, ſans être les plus convenables aux grandes monarchies, ſont du moins infiniment meilleures que celles de notre ancien gouvernement. Voilà un aveu qui, d'après vos principes, a dû coûter à ſa franchiſe ; mais ajoutez-vous bien vîte, la plus grande perfection qu'il leur a trouvé, c'eſt la facilité d'être corrigée. Oh ! pour cette perfection, nous ne doutons pas qu'elle ne vous plaiſe beaucoup ; elle offre à tous les ennemis de la paix, l'eſpoir de reprendre bientôt ſur nous leur avantage. Quelle eſt grande & ſublime cette perfection ! le bon uſage que ces meſſieurs ſe promettent d'en faire, leur fait déſirer de mettre ſans délai à exécution les décrets de l'aſſemblée nationale, c'eſt-à-dire, celui qui ordonne l'aſſemblée des départements : car on ſait bien que tous les autres ſont au rang de ceux qui ne conviennent point à une grande monarchie ; avouez que quelque prochaine que puiſſe être l'époque de ces aſſemblées, elle n'atteindra jamais celle marquée par votre impatience. Il vous tarde ſi fort d'y aller cabaler, que vous nous menacez *de la banqueroute, de la guerre civile, enfin de la perte entière de la France, ſi*, ſelon vos déſirs, *on ne nomme pas promptement de nouveaux députés pour former une ſeconde aſſemblée nationale.*

Vous vous décelez, monsieur l'anonyme ; nous ne pouvons plus douter d'après cette assertion, que vous ne soyez un de ces aristocrates du Dauphiné, qui se montrerent si empressés à faire la réforme que vous nous proposez ; que pour l'exécuter ils ne purent attendre que le décret des assemblées de département fût prononcé. Ils échouerent dans leur projet ; il ne leur en resta que la honte d'un désaveu formel de toute la province. Ne craignez-vous point de vous exposer à un nouvel affront ? Les patriotes Dauphinois qui se sont toujours si bien montrés, seront-ils assez simples pour donner dans les pieges que vous vous proposez de leur tendre ? Je gagerois qu'ils ont déja éventé votre mine.

Créer promptement une seconde législature qui annulle les décrets de la premiere & rétablisse bien vîte l'aristocratie dans ses anciens droits ; voilà le fin mot de votre ouvrage. Actuellement que nous en avons deviné l'énigme, nous pouvons nous rassurer sur les malheurs dont vous nous menacez, & dont vous prenez la peine de nous faire un tableau si pathétique & si effrayant, qu'il a porté la terreur panique dans le cœur de toutes les ames foibles.

Nous vous déclarons que nous nous attendons à tous les maux qu'il ſera au pouvoir des ennemis de la paix de nous faire ; mais nous ſaurons les ſupporter avec le même courage que nous avons employé à repouſſer leurs hoſtilités ; & nous mettrons à déjouer leurs projets autant de conſtance qu'ils en mettent à les former. C'eſt en vain que vous épuiſiez vos talents oratoires à nous prêcher la paix que nous avons tous dans le cœur, & que nous ſouhaiterions dans les vôtres.

Nous ne craignons point cette guerre civile dont vous nous menacez, & dont vous faites *voler autour de nous la terrible image qui nous preſſe, nous enveloppe & nous menace* ; nous ſaurons l'écarter & la prévenir. Qu'ils oſent les ennemis de la paix en lever l'étendart ; nous ſommes prêts à repouſſer leurs efforts & à punir leur témérité. Raſſurez-vous, M. l'anonyme, nous n'aurons point de guerre civile : quand toute la force eſt d'un côté & toute la foibleſſe de l'autre, perſonne n'a envie de ſe meſurer.

Nous n'aurons point non plus de banqueroute ; la généroſité des citoyens patriotes remplira le vuide que les ennemis de la paix ont fait &

480

s'efforcent tous les jours de faire à nos finances. La misere qu'ils s'empressent de répandre parmi nous, par tous les moyens dont vous avez l'art de nous faire un détail si exact que l'on croiroit que vous présidez à leurs conseils ; hé bien ; nous saurons la supporter avec plus de courage que vous n'en montrez à supporter la perte de vos anciennes prérogatives.

Actuellement que vous connoissez nos sentiments, tranquillisez-vous sur les événements, & tâchez de vous persuader que notre assemblée nationale peut encore durer quatre mois, sans entraîner la ruine de la France.

En vérité, Monsieur, il faut que la rage de votre parti ait furieusement exalté votre cerveau, pour vous faire prononcer sans pudeur une assertion aussi incendiaire. Quoi ! vous osez dire *que si cette premiere assemblée nationale dure encore quatre mois, la ruine de la France est infaillible, & que son salut ne devient possible qu'autant qu'une seconde législature sera formée avant trois mois : ces deux vérités*, dites-vous, *sont dans tous les esprits, dans toutes les bouches.* Sentez-vous bien toute la noirceur de ces assertions, tous les maux qu'elles peuvent causer ! Esprits pervers qui les adoptez,

adoptez, bouches profanes qui les prononcez ; fuyez loin de nous, ne venez point troubler la paix dont jouiſſent tous nos bons citoyens ſous l'égide de notre heureuſe conſtitution.

Je ne vous ſuivrai point dans le long diſcours qui fait le ſujet de la ſeconde partie de votre ouvrage; il eſt d'une telle perfidie qu'un honnête homme ne peut le lire ſans ſe ſentir ſuffoqué d'indignation. Si j'avois autant d'eſprit que vous, je vengerois notre auguſte aſſemblée du mépris que vous affectez pour elle, des calomnies que vous lui prodiguez, en oppoſant au tableau que vous faites des vices que lui prête votre méchanceté, celui plus vrai de ſes vertus, de ſon courage & de ſa conſtance à repouſſer les faux principes que les ennemis de la paix ſe ſont efforcés d'établir. Vous vous doutez bien de ceux dont j'entends ſpécialement parler ; ils ſe ſont aſſez fait connoître par leur conduite.

Mais, Monſieur, croyez-vous qu'il ſoit bien glorieux à vous d'abuſer, comme vous le faites, de vos talents pour ourdir une trame ſi noire de calomnies contre une aſſemblée auſſi reſpectable de nos repréſentants, & qui vous appartiennent comme à nous ? Ils ſont, ſelon vous, indignes de

toute confiance : cependant toutes les villes ; toutes les campagnes, toutes les provinces s'empreſſent de leur en témoigner une ſans réſerve. Vous affectez de douter de la ſageſſe de leurs décrets ; que dis-je ? vous vous permettez de les improuver tous, tandis que toutes les villes, toutes les campagnes, toutes les provinces s'empreſſent de leur manifeſter leur adhéſion. Vous oſez dire que perſonne ne s'empreſſe de les exécuter, tandis que toutes les villes, toutes les campagnes, toutes les provinces ont fait le ſerment le plus ſolemnel de leur parfaite obéiſſance à tous ſes décrets. Vos aſſertions ténébreuſes ſont toutes démenties par des actes authentiques : jugez de la confiance qu'elles méritent & de l'effet qu'elles doivent produire dans le public. Vous ſuppoſez dans tout le monde des ſentiments que tout le monde dénie, & qui ne ſe trouvent que dans le petit nombre des ennemis de la paix qui vous entourent : ſortez de ce cercle infect, & venez reſpirer l'air pur de notre horizon ; vous ſerez étonnés d'y voir que l'on ſent & penſe tout différemment que vous ne l'annoncez, que tous les évenements s'y montrent ſous des couleurs moins ſiniſtres que celles dont vous tâchez de les noircir ; vous y reprendrez peut-être le calme que vous avez perdu, vous

y trouverez du moins un remede à la rage qui vous suffoque.

Mais revenons, je ne dirai pas à vos moutons, mais à vos tigres qui ont la dent si meurtriere ; on les avoit sans doute muselés dans les premiers temps de la révolution ; car, comme vous l'observez très-bien, on ne les vit point alors comme aujourd'hui exercer leurs fureurs hydrophobiques : en savez-vous la raison ? c'est que rassasiés du sang dont il leur étoit alors aisé de se gorger, ils ne prévoyoient pas qu'on dût bientôt les mettre à la diete.

Pour parler sans allégorie, les aristocrates au commencement de la révolution se persuaderent que toutes les réclamations du public se porteroient contre le despotisme ministériel, & que le leur seroit épargné ou du moins oublié. Jugeant que l'autorité des ministres rabattue, laisseroit un champ plus libre à la leur, ils crurent devoir se joindre à la cause commune ; on en vit plusieurs soutenir avec fermeté dans leurs écrits les droits du peuple : mais dès que l'assemblée nationale s'avisa de porter la réforme jusque sur les abus qui constituoient les prérogatives de leur ordre, on vit tous ces prétendus

partisans de la cause publique sonner l'alarme, & prononcer l'anathême sous lequel ils méditerent dès-lors d'écraser la nation.

Les coups d'éclat ne leur ayant pas réussi, ils ont eu recours aux armes que les lâches emploient contre leurs ennemis, la calomnie : ce poison qui n'a point d'action sur les esprits forts & sur les ames honnêtes, produit toujours son effet sur les esprits foibles & sur les ames corrompues ; c'est ainsi qu'on se fait des prosélytes & qu'on grossit son parti. Pour répandre plus généralement ce poison, on le distille adroitement dans des libelles, on a même l'adresse d'en faire dans lesquels il est si bien masqué, qu'on peut les avouer sans craindre d'être poursuivi comme empoisonneur. Voilà, monsieur l'anonyme, l'explication bien simple & bien naïve de tout ce qui se passe aujourd'hui sous nos yeux : cette explication, vous devez l'avouer, est plus naturelle que celle que vous nous donnez pag. 20 & suiv. de votre ouvrage ; voilà la véritable cause de tous ces écrits scandaleux qu'on a l'insolence de répandre contre notre auguste assemblée, de toutes les sottises qu'on se permet contre elle : avouez, si vous êtes sincere, que j'ai bien pénétré vos secrets.

Il n'eſt pas une phraſe dans votre ouvrage ſur laquelle on ne pût vous donner un démenti ; pas une aſſertion qui ne décele un eſprit brouillon, qui ne reſpire l'envie de troubler, de diviſer, de bouleverſer l'état ; & cependant c'eſt ſous le maſque d'un conciliateur, d'un homme qui invite tous ſes concitoyens à la paix, que vous promulguez des ſyſtêmes auſſi dangereux que perfides !

Jamais, je l'avoue, on ne mit tant d'art à décorer l'artifice & le menſonge, jamais auteur ne proſtitua l'éloquence avec autant d'adreſſe pour voiler & dérober aux yeux de ſes lecteurs la noirceur des maximes qu'il voudroit faire adopter. Je rends grace au ciel de m'avoir privé de ces talents brillants dont on peut faire un auſſi mauvais emploi.

Je ne vous ſuivrai pas dans toutes les marches tortueuſes de votre libelle ; il me ſuffit d'obſerver que c'eſt au défaut de confiance en notre aſſemblée nationale que vous rapportez tous les dangers, toutes les calamités, tous les maux, tous les déſordres qui, ſelon vous, nous preſſent de tous les côtés : comme notre confiance eſt toute entiere en elle, que nous en reſpectons &

exécutons avec docilité tous les décrets, ils ne peuvent tomber sur nous, mais bien sur ceux qui manquent de cette confiance ; s'ils en deviennent les victimes, ils l'auront mérité par leur opiniâtreté à résister contre une autorité à laquelle ils auroient dû comme nous se soumettre. Vous les connoissez sans doute, tâchez de les retirer de leur égarement, afin qu'ils évitent d'aussi grands malheurs que ceux dont vous nous faites un tableau si effrayant.

Une seconde assemblée peut, dites-vous dans votre troisieme proposition, sauver encore la France; mais qui vous a dit que la France est en danger ? Sont-ce vos cabales, vos intrigues, vos sourdes & ridicules insurrections qui doivent la faire trembler ? Mais vous avez vu à quoi elles ont abouties, combien il nous en a peu coûté pour les faire avorter. Est-ce aux géants à trembler devant des pygmées ? Soyez donc bien tranquille, monsieur l'anonyme, la France est toute sauvée, elle n'a nul besoin d'une seconde assemblée nationale pour assurer son salut : mais je vous entends, la France est perdue pour vous & pour tous vos partisans ; dans ce sens vous avez très-fort raison, vous n'y primerez plus, vous n'y jouirez plus exclusive-

ment de tous les avantages qu'elle vous offroit jadis ; vingt-trois millions d'hommes ne ſeront plus ſacrifiés à votre orgueil, à vos caprices, & ne ſupporteront plus tout le fardeau d'un gouvernement qui les écraſoit pour alimenter votre cupidité & augmenter vos jouiſſances. Sans doute d'après l'idée dont vous vous berciez, que vous étiez tout & nous rien, la révolution qui vous met à notre uniſſon, doit vous paroître un bouleverſement inoui, une ruine entiere du gouvernement ; mais duſſiez-vous gémir de cette révolution autant de temps que nous avons gémis ſous votre tyrannie, nous la ſoutiendrons avec tout le courage que vous devez aujourd'hui nous connoître, & nous ne ſouffrirons jamais que vous portiez la moindre atteinte à aucun des décrets qui aſſurent notre liberté.

En vain vous épuiſez toutes les reſſources de la dialectique pour prouver que ces décrets ne peuvent être irrévocables, qu'il ſera libre à la ſeconde légiſlature de les annuller ; ſans être auſſi verſé que vous dans cet art, nous ſavons diſtinguer les principes vrais de la politique d'avec les ſophiſmes que vous voudriez nous faire adopter ; nous ſavons que quand un peu-

ple eſclave a rompu ſes fers, & que vainqueur de ſes tyrans, il a ſu les forcer à reconnoître les droits impreſcriptibles de toutes les ſociétés humaines ; alors les loix qu'il établit pour fonder & protéger ſa liberté, ſont des loix irrévocables qu'il n'eſt plus permis de changer & encore moins d'abroger, parce que ces loix n'émanent point de la volonté des hommes réunis en ſociété, mais du droit naturel qui appartient à chaque individu, auquel perſonne ne peut renoncer ſans dégrader ſon être. Ces loix ſont appellées fondamentales, parce qu'elles ſervent de baſe à toutes les autres, c'eſt-à-dire, que toutes les autres doivent concourir à en aſſurer l'exécution, & à les défendre contre les attentats des tyrans qui voudroient les enfreindre ; d'où il ſuit que la volonté générale qui peut réformer les loix de police & d'adminiſtration, ne peut toucher aux loix fondamentales, qui pour cela ſont nommées conſtitutionnelles.

Vainement prenez-vous donc la peine de nous exhorter à former promptement une ſeconde légiſlature ; quand elle devroit ſe trouver compoſée de députés tous à votre dévotion comme vous l'eſpérez, ils ne pourroient chan-

ger notre conſtitution, aucuns mandats ne pourroient leur en donner le droit ; & s'ils étoient aſſez téméraires pour oſer le faire, dès-lors ils deviendroient des traîtres à la patrie, qu'il ſeroit de notre devoir de punir, & que ſans doute nous punirions, quelque précaution qu'ils euſſent pu prendre pour ſe mettre à l'abri de notre reſſentiment : croyez qu'ils ne ſeroient pas plus en ſureté éloignés de Paris, comme vous le conſeillez, qu'au milieu de cette ville patriotique, à qui toute la France doit des actions de graces pour le courage qu'elle a montré à défendre & protéger l'aſſemblée de nos ſages légiſlateurs

Je conviens avec vous qu'il ſeroit prudent de mettre votre ſeconde aſſemblée à l'abri de *l'empire odieux des galeries* ; l'œuvre de ténebres n'eſt pas fait pour paroître au grand jour ; ainſi que la lumiere offuſque le hibou & tous les ſiniſtres oiſeaux de la nuit, elle porte la terreur ſur les hommes qui méditent des forfaits, elle ſuſpend leurs bras meurtriers prêts à frapper les victimes qu'ils voudroient immoler.

Les galeries comme les parterres de comédie, ſont les juges non-récuſables des acteurs &

des pieces ; ſi les ſifflets déchirent quelquefois les oreilles des acteurs ſans talent & des auteurs ſans génie, ils ont l'avantage de les redreſſer dans leurs écarts & dans leurs ſottiſes : perſonne n'auroit plus beſoin que vous de ce petit correctif pour redreſſer les vôtres ; mais comme vous avez été auſſi ſoigneux à vous ſouſtraire aux yeux du public qu'à y ſouſtraire la brillante aſſemblée que vous nous propoſez, il nous eſt bien permis de ſuſpecter vos intentions ; que dis-je ? nous nous croyons bien fondés à les regarder comme diamétralement oppoſées à la paix que vous affectez de nous prêcher au milieu des appareils les plus terribles de la guerre civile dont vous nous menacez.

Je terminerai cet opuſcule par quelques réflexions ſur deux citations, l'une de J. J. Rouſſeau, & l'autre de l'abbé de Mably, que l'on trouve dans l'ouvrage de M. Servant ; elles ont fourni aux ennemis de la paix les plus fortes armes qu'ils aient oppoſées contre notre conſtitution ; il eſt donc important d'en faire ſentir la fauſſe application.

Je dirai à l'égard de celle de Rouſſeau, que les ſerfs de Pologne abrutis par leurs maîtres,

& en qui l'idée de liberté eſt pour eux auſſi étrangere que les vérités les plus tranſcendantes de la géométrie le ſont pour tous ceux qui n'en ont point fait d'étude, ne ſauroient être mis en parallele avec le peuple françois : ſi celui-ci a plié pendant trop long-temps ſous le joug du deſpotiſme, il a néanmoins toujours conſervé ce reſſort qui tendoit à le redreſſer & à lui faire reprendre la dignité de l'homme libre : la liberté n'a donc pu être pour lui un aliment de trop dure digeſtion, pour me ſervir de l'expreſſion de Jean-Jacques ; l'uſage qu'il en fait aujourd'hui en eſt une preuve bien évidente ; car malgré toutes les exagérations que les ennemis du peuple françois ont pu faire de quelques traits de cruauté qu'il a exercés dans un moment où il venoit de triompher de la plus noire conſpiration, ſa révolution ne paroîtra toujours dans l'hiſtoire que celle d'un peuple philoſophe, dont la modération & la ſageſſe ſembleront avoir préſidé à tous les événements qui l'ont accompagné. Que l'on compare ce qu'il en a coûté de ſang & de longues calamités aux Anglois pour obtenir une conſtitution moins ſage & moins libre que la nôtre, avec les troubles éphémeres que notre révolution a pu cauſer, le petit nombre de victimes qui lui a été ſacrifié, on ne pourra s'empêcher de

convenir, ou que la providence a bien voulu préſider à notre conſtitution, ou que la nation françoiſe eſt en même temps la plus douce, la plus ſage & la plus inſtruite de toutes les nations connues.

Cette réponſe à la citation de Jean-Jacques, peut en même temps ſervir à celle de l'abbé de Mably, ce politique profond qui nous inſtruit ſi bien dans ſes obſervations ſur l'hiſtoire de France, comment les François originairement libres & tous égaux entre eux, ont eu l'imprudence de laiſſer introduire parmi eux la chimérique diſtinction des naiſſances, comment cet abus une fois établi, la nation a été bientôt diviſée en maîtres & en eſclaves, d'où eſt réſulté le regne monſtrueux de la féodalité; n'a pas ſans doute obſervé que cette liberté originaire du peuple françois, n'avoit jamais été étouffée dans le cœur de ſes deſcendants, qu'ils en ont toujours conſervé le précieux ſouvenir, & que toujours diſpoſés à la recouvrer, ils ont en différent temps donné des preuves que le joug du deſpotiſme n'alloit point à leur caractere. Si l'abbé de Mably nous recommande la modération dans la réforme des abus du gouvernement, c'eſt de ſa part un excès de pru-

dence ; il croyoit sans doute parler alors à une nation peu instruite de ses droits, capable encore des grandes fautes qui se commirent dans les états tenus en 1356, sous la captivité du Roi Jean ; il ne prévoyoit pas que nous dussions si-tôt profiter des sages leçons qu'il nous a données dans ses instructions politiques, & que revenu de ce goût frivole qu'il nous connoissoit pour toutes les puérilités qui n'intéressent que la gloriole & la vanité des esclaves, nous dussions prendre tout-à-coup ce caractere énergique de la liberté. Enfin l'événement de notre révolution qui est aujourd'hui parfaitement consolidée par l'adhésion & la sanction complete de notre généreux monarque à tous les décrets de l'assemblée nationale, démontre à tous ces politiques qui ont censuré la conduite de nos représentants, qu'ils n'ont rien fait jusqu'à présent dont la sagesse ne soit démontrée par l'heureuse réussite qui couronne leur ouvrage.

P. S. J'ai dit dans le corps de ce petit ouvrage que toutes les villes, toutes les campagnes, toutes les provinces se sont empressées de donner leur adhésion aux décrets de l'assemblée nationale ; qu'elles ont toutes porté au pied du tribunal majestueux de la nation, le tribut de

leur reconnoiſſance, par le dévouement, le reſpect & l'obéiſſance qu'elles lui ont témoigné dans les termes les plus énergiques, & en même temps les plus reſpectueux.

Cependant la ville de Lyon, qu'on peut regarder comme la ſeconde ville du royaume, ne s'eſt pas encore acquittée envers cette auguſte aſſemblée du devoir qu'elle lui doit, du moins d'une maniere aſſez authentique, puiſque l'adreſſe qui lui a été faite de la part d'un grand nombre de citoyens, n'a point été revêtue de la ſouſcription de nos officiers municipaux.

C'eſt donc à la nouvelle municipalité à réparer cette omiſſion; & pour prouver que tous les habitants de cette ville ne ſont pas moins bons François que ceux des autres provinces, ils doivent tous requérir dans les aſſemblées qui vont être formées pour la nomination des officiers municipaux; qu'auſſi-tôt que les officiers élus ſeront inſtallés en place, ils faſſent ſans différer une adreſſe à l'aſſemblée nationale, dans laquelle ſeront exprimés de la maniere la plus affectueuſe les ſentiments de reconnoiſſance, de reſpect & d'obéiſſance, dont tous les citoyens ſont pénétrés à ſon égard.

FIN.